



Promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud et l'outre-mer européen

1 - Contexte de l'accord cadre

«L'histoire de l'UICN a débuté en France, à Fontainebleau en 1948. Aujourd'hui nous ouvrons un nouveau chapitre de cette longue collaboration. En devenant le 7^{ème} donateur à signer un accord cadre, la France souligne son engagement au rôle unique que joue l'UICN au sein de la communauté internationale d'organisations de protection de la nature. Son soutien va non seulement renforcer les liens avec notre réseau d'organisations et d'institutions francophones, mais aussi permettre d'élargir nos activités dans le domaine du renforcement des compétences et de la gouvernance en Afrique, dans le Pacifique et dans les Caraïbes, et de développer nos efforts pour que les politiques Européennes et Internationales prennent mieux en compte l'environnement».

C'est en ces termes que la signature du premier accord cadre entre la France et l'UICN a été saluée lors de la Conférence de presse du 22 novembre 2005, qui a ouvert une période de quatre années de collaboration fructueuse entre les deux partenaires.

Le 18 septembre 2009, la France et l'UICN ont décidé de renouveler cette collaboration innovante dans le cadre du programme quadriennal de l'UICN « Construire un avenir durable » pour la période 2009-2012.

Les accords cadres jouent un rôle clé dans le renforcement du Programme de l'UICN, permettant de lancer des initiatives et des programmes novateurs qui n'auraient pu être mis en œuvre par des voies habituelles de financement. Ils jouent un rôle unique en donnant une impulsion aux travaux des réseaux scientifiques, techniques et de spécialistes des politiques de l'Union.

La collaboration entre la France et l'UICN permet de promouvoir l'expertise française et francophone dans toutes les instances et les commissions thématiques de l'UICN, en sollicitant en particulier les organismes publics et parapublics français.

2 – Nature de la collaboration

L'objectif global de cette coopération est de **promouvoir la gestion durable de la biodiversité dans les pays du Sud** en privilégiant les synergies entre les objectifs, les expertises et les ressources des deux partenaires en matière de conservation de la biodiversité, et de **favoriser la prise en compte intégrée de la biodiversité à l'échelle de l'outre-mer européen.**

Les thèmes de travail suivants seront privilégiés :

- a) mise en place d'outils de gestion des écosystèmes et de la biodiversité ;
- b) extension et diffusion de la connaissance et des savoir-faire de la conservation ;
- c) renforcement de la gouvernance internationale en matière de conservation de la biodiversité.

3 – Présentation de la collaboration

L'accord France-UICN 2009-2012 est le résultat d'un partenariat unique entre l'UICN et quatre institutions publiques françaises : le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE), le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, secrétariat d'Etat à l'outre-mer (MIOMCT/SEOM) et l'Agence française de Développement (AFD).

Ce partenariat comprend trois modalités distinctes :

1. Un soutien annuel au budget général de l'UICN permettant d'accompagner l'organisation internationale dans la mise en œuvre de son programme global quadriennal 2009-2012 « Construire un avenir durable » ;
2. Un soutien annuel « projet » facilitant la mise en œuvre par l'UICN, et notamment ses bureaux régionaux, d'un portefeuille de 10 projets de conservation de la biodiversité et de protection des services rendus par les écosystèmes ;
3. Un soutien « technique » à travers la mise à disposition d'au-moins cinq assistants techniques français présents au sein de l'UICN dans les bureaux régionaux et au Secrétariat de l'organisation.

Les résultats et les impacts de cet accord cadre seront aussi bien globaux (projet sur la gouvernance internationale en matière de biodiversité) que régionaux et locaux au niveau de 3 grandes régions ou groupe de régions d'importance majeure pour la conservation de la biodiversité : l'Afrique centrale et de l'ouest, les zones insulaires des Caraïbes, d'Océanie, de l'Océan Indien intégrant les collectivités européennes d'outre-mer, la Méditerranée.

4 - Valorisation de l'expertise francophone et implication des commissions de l'UICN

Que ce soit au niveau international ou à travers chacune des régions concernées par le partenariat, la valorisation de l'expertise francophone et l'implication des commissions de l'UICN est un élément majeur de l'accord cadre. Chacun des 10 projets sélectionnés fait appel à ces expertises de qualité pour leur mise en œuvre. Le prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2012 permettra de mettre en avant et de valoriser l'ensemble de l'expertise française et francophone impliquée dans ce partenariat et de capitaliser sur les résultats obtenus.

5 – Financement et durée : L'accord cadre couvre une durée de 4 ans entre 2009 et 2012. Le financement total apporté par les institutions françaises se monte à près de 8 millions d'euros.

6 – Liste des 7 premiers projets sélectionnés en 2009

- Renforcement de la participation de la société civile et de la communauté scientifique au sein du processus de création d'une plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes (IPBES)
- Amélioration de la gestion des aires protégées en Afrique du centre et de l'ouest – Phase 2
- Identification des zones et habitats importants pour les plantes en Afrique du nord et Moyen-Orient et appui technique à l'intégration des données liste rouge sur les espèces méditerranéennes dans le profil d'écosystème du CEPF
- L'Afrique centrale se mobilise : un nouveau pas vers une stratégie globale pour une utilisation et un commerce durables de la viande de brousse
- Amélioration de la gouvernance en Méditerranée
- Appui à l'outre-mer européen pour la gestion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique : mise en œuvre du « Message de la Réunion »
- Intégration de la biodiversité dans le secteur hôtelier des Caraïbes

Contacts :

UICN : jean-yves.pirot@iucn.org ; arnaud.collin@iucn.org

AFD : kleitzg@afd.fr

MEEDDM : emmanuel.morice@developpement-durable.gouv.fr

MAEE : marine.baudet@diplomatie.gouv.fr

MIOMCT/SEOM : pascal.colin@outre-mer.gouv.fr